

Déclaration liminaire **F.O.-DGFIP 60**

CTL du 25 juin 2020

Monsieur le Président,

vous réunissez aujourd'hui le comité technique pour la première fois depuis le 29 janvier, date à laquelle personne ne s'attendait à l'enchaînement catastrophique de la crise sanitaire qui nous attendait.

Pourtant, le ver était déjà dans le fruit, et, un mois plus tard, le 29 février, le préfet interdisait tout rassemblement collectif sur l'ensemble du département, mettant étrangement et subitement fin à un rythme effréné de plusieurs manifestations par semaine contre la retraite par points. La fermeture des établissements scolaires de l'agglomération creilloise, de Crépy-en-Valois, Vaumoise, Lagny-le-Sec et Lamorlaye, plus Lacroix-St Ouen le 1^{er} mars, était décidée. La rentrée des vacances de février, prévue le lundi 2 mars, n'aura pas lieu pour les enfants de nos collègues concernés par ces premiers foyers épidémiques, ils seront concrètement **déscolarisés depuis le 14 février**. Le préfet demande aussi aux habitants concernés de limiter leurs déplacements "*à ceux strictement nécessaires*" : cette mesure floue n'est hélas pas bien comprise, les déplacements professionnels se poursuivent normalement, y compris en transport en commun vers Paris et la région parisienne, y compris en profitant de la fermeture des écoles pour venir faire des démarches en famille à nos guichets.

Le 2 mars, vous convoquez le **premier CHS-CT extraordinaire d'une longue série**, à raison d'une réunion tous les 15 jours, jusqu'au 9^{ème} et, espérons le, dernier, qui est prévu le 3 juillet. Le 2 mars aussi, de bon matin, vous demandiez à tous les services du département de fermer leurs portes au vu de la situation sanitaire de l'Oise et jusqu'à nouvel ordre... nouvel ordre qui arrivera l'après-midi même, sans doute venu de plus haut, et il s'agira d'un contre-ordre nous demandant de rouvrir dès le lendemain, le 3 mars, comme si de rien n'était.

Le 4 mars, **F.O.-DGFIP Oise** exerçait un **premier droit d'alerte** relatif aux centres des finances publiques de Creil et de Crépy-en-Valois, dans le but d'obtenir leur fermeture au public. En effet, tous les services publics de Creil étaient fermés autour de nous (CAF, CPAM, Pôle Emploi...) mais nos collègues devaient accueillir les usagers sans formalité particulière, en les laissant s'entasser dans nos espaces d'attente. A cette époque, les collègues de Senlis recevaient également beaucoup d'usagers issus des clusters, notamment de la base aérienne de Creil, et auraient préféré fermer plutôt que d'ouvrir sans trop savoir comment s'y prendre.



A compter du 9 mars, la fermeture de tous établissements scolaires, périscolaires et des crèches du département de l'Oise est décidée. Les établissements d'enseignement supérieur, qui sont peu nombreux dans l'Oise, ne sont pas concernés mais en revanche les enfants étudiants de nos collègues sont souvent devenus des sujets indésirables sur le lieu de leurs études et ont été sommés de rentrer chez leurs parents.

Le 10 mars, **F.O.-DGFIP Oise** exerçait un **nouveau droit d'alerte** relatif à l'ensemble des centres des finances publiques du département pour obtenir les équipements de protection devenus indispensables mais décidément longs à venir, protéger les personnels fragiles souvent présents dans les services, et bien sûr dénoncer l'ouverture au public dans ces conditions.

Dans son allocution du 13 mars, le **confinement général** était annoncé par le président de la République pour la France entière, ainsi que la suspension de toutes les réformes en cours, dont celle des retraites. A partir du 16 mars, aucun établissement scolaire, y compris d'enseignement supérieur, ne peut ouvrir. Seuls des accueils permettant de garder les enfants des personnels soignants sont organisés. Pour se déplacer comme pour aller travailler, il faut produire une attestation. Tout fonctionnaire peut être réquisitionné pour exercer une autre mission que la sienne. C'est aussi à partir du lundi 16 mars que les services de la DGFIP seront fermés au public, à l'exception des urgences qui seront traitées sur rendez-vous : pourquoi l'Oise, victime du virus plus tôt, n'avait pas pu fermer au public plus tôt ? Était-ce pour gagner du temps jusqu'au premier tour des élections municipales et éviter de faire paniquer la population ?

Mi mars, un état de sidération, d'angoisse et de peur s'empare de la population. La pandémie est là, menaçante, en France et dans le monde entier. Peu à peu, les personnels prennent conscience de la gravité de la situation et comprennent qu'il ne faut plus confier leurs enfants à leurs grands-parents pour pouvoir se rendre au travail, qu'ils doivent poser des autorisations d'absence pour faire l'école à la maison, que ça va durer, qu'ils doivent se protéger en signalant leur fragilité au médecin de prévention, qu'ils doivent respecter les gestes barrières, qu'ils ne doivent pas venir au bureau s'ils ont des symptômes. Beaucoup découvrent qu'ils ont été désignés d'office pour télétravailler parce qu'ils exercent des missions prioritaires : certains y verront une aubaine et apprécieront cette nouvelle organisation, mais pas tous. Parallèlement, d'autres collègues qui auraient souhaité et pu télétravailler facilement n'auront jamais été équipés et auront souffert d'un sentiment d'inutilité pendant des semaines, voire des mois. C'est l'équation du **Plan de Continuité de l'Activité (PCA)**, très compliquée à résoudre, demandant un suivi quotidien et une vigilance de chaque instant. Beaucoup de nos collègues l'ont mal vécu et ont des reproches à formuler sur cette période délicate où la communication a souvent manqué, où des explications auraient été appréciées au fur et à mesure, notamment pour tous ceux qui, isolés chez eux, ne consultent pas Ulysse ou Alizé pour s'informer, mais aussi pour les chefs de service qui nous ont avoué s'être sentis abandonnés au cœur de cette crise sanitaire alors même qu'on attendait d'eux qu'ils jouent un véritable rôle de communication et de relais auprès des agents placés sous leur autorité. Malgré ces imperfections, que la direction s'est efforcée de corriger au fil des CHS-CT, avec des moyens qui n'étaient hélas pas à la hauteur des enjeux (spéciale dédicace au contrat de ménage), nos missions essentielles ont été assurées et la DDFIP de l'Oise aura compté très peu de cas de collègues contaminés alors que le virus circulait très activement autour de nous.

Pendant le PCA, les modalités de versement de la **prime Covid** n'étaient pas connues, et beaucoup ont cru qu'ils la percevraient, soit qu'ils aient été placés en télétravail à 100% dès le 9 mars, soit qu'ils aient fait l'effort de venir physiquement sur leur lieu de travail pour y assurer des missions essentielles, parfois en prenant les transports en commun. Aujourd'hui, le gros de la crise est passé mais les déceptions sont nombreuses.



De même, le placement en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) a été très mal expliqué par notre Directeur Général en début de crise, en particulier quand il a indiqué que ça n'aurait pas d'impact sur le nombre de jours total de RTT. Non seulement Olivier DUSSOPT a soutenu le contraire peu après, mais de plus **2 ordonnances imposant des ponctions de congés** et de RTT ont été publiées a posteriori, et d'ailleurs tellement tard que leur application n'a pas encore eu lieu dans l'Oise alors que les congés d'été sont imminents. Pour les personnels de la DGFIP, qui n'avaient AUCUN accès à SIRHIUS s'ils étaient placés chez eux en ASA, la surprise sera très mauvaise. Parmi les plus embêtés par cette réduction des congés, les parents d'enfants scolarisés qui auraient le plus souvent posé une semaine aux vacances de printemps, mais pas un jour de plus en attendant les grandes vacances, elles-mêmes compliquées par les annulations de séjours, les incertitudes relatives aux centres aérés, ou la crainte de contaminer les grands-parents.

Sans prime et avec des congés en moins, la crise laissera longtemps un goût amer persistant à nos collègues qui se sont impliqués, chacun à leur niveau, chacun jouant un rôle, chacun subissant son placement dans une position ou dans une autre (ASA, télétravail, présentiel, rotation d'équipe, personne vulnérable). Et les problèmes de plans de congés qui ne parviennent pas à se solutionner pour cet été n'arrangeront rien à l'affaire.

C'est donc dans ce contexte inédit que la **campagne de déclaration des revenus** s'est tenue du 20 avril au 12 juin, presque exclusivement par téléphone et par mail, en permettant néanmoins des accueils sur rendez-vous en fin de campagne, pour accompagner le déconfinement. Pour **F.O.-DGFIP**, après la mise en place du Prélèvement A la Source (PAS), la suppression de l'obligation déclarative des revenus des particuliers présentait déjà le double défaut de déresponsabiliser le contribuable et de l'éloigner du service public. Après cette campagne aux "*porte quasi-fermées*", qu'en sera-t-il ? **FO** rappelle que le Défenseur Des Droits constate qu'un Français sur 5 n'est pas en mesure de réaliser ses démarches en ligne et que son dernier rapport d'activité, rendu le 8 juin, épingle sévèrement les difficultés d'accès des usagers aux services publics, en dénonçant la déshumanisation induite par les démarches à distance (plateformes téléphoniques, dématérialisation excessive...).

Deux mois de confinement se sont écoulés, jusqu'au 11 mai, où, ça y est, le virus circule moins et la phase 1 du **déconfinement** peut commencer. Il est désormais possible de se déplacer dans un rayon de 100 km à vol d'oiseau sans attestation. Ça ne change pas grand chose dans le quotidien des personnels de la DDFiP de l'Oise, mais certains collègues, non empêchés par ailleurs, peuvent revenir sur le lieu de travail, où les bureaux sont désormais aménagés pour respecter les distances de sécurité. Les stocks de gel hydroalcoolique sont bien approvisionnés, les masques sont arrivés pour accueillir le public ou les régisseurs, une société peut intervenir pour désinfecter les locaux en cas de besoin. Les collègues qui retrouvent le travail en présentiel sont globalement rassurés par la situation qu'ils trouvent sur place.

Le 2 juin, le virus circule toujours moins et la phase 2 du déconfinement est annoncée. De plus en plus de collègues reprennent en présentiel, y compris les télétravailleurs qui le peuvent, toujours dans le respect des distances sanitaires. Certains collègues "*vulnérables*" reviennent également, souvent après un parcours du combattant car ils doivent obtenir un feu vert conjoint de leur médecin référent et de notre médecin de prévention. Quant à ceux qui ne peuvent pas reprendre à ce stade, la direction les a quasiment tous équipés en télétravail. Parallèlement, les promenades dans les parcs et jardins ou sur les plages sont permises, les bars et les restaurants ouvrent leurs portes et étalent leurs terrasses sous le soleil.

C'est ainsi que, le 22 juin, la phase 3 du déconfinement dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui intervient avec la réouverture des cinémas par exemple, et le retour théoriquement obligatoire des élèves à l'école et au collège. A la DGFIP, les services peuvent à nouveau ouvrir au public en respectant des protocoles sanitaires et en proposant davantage de plages dédiées exclusivement aux rendez-vous.

L'état d'urgence sanitaire ne sera pas prolongé au-delà du 10 juillet, ce dont **FO** se félicite, mais le virus reste présent. Il est donc nécessaire de continuer à respecter les gestes barrières et la distanciation physique. Pour notre syndicat, cela n'est possible qu'**en conservant un nombre important de télétravailleurs au moins jusqu'en septembre**, date à laquelle un nouveau point sera nécessaire.



Beaucoup ont parlé d'un "monde d'après" la crise, le Président de la République en tête, mais force est de constater que **plus le virus s'éloigne, plus le "monde d'avant" se rapproche**. Ainsi, dans son intervention du 14 juin, Emmanuel Macron a posé les bases d'une "relance puissance 10" des opérations programmées dans "Action Publique 2022". Rien que ça.

Et effectivement, plusieurs textes ont été publiés ce mois-ci, comme le décret relatif au détachement d'office des fonctionnaires¹ ou le décret sur l'assurance chômage² dans le secteur public. Au niveau de la fonction publique toujours, la reprise du dialogue social a consisté à poser tout de suite l'agenda de la disparition de nos CHS-CT, à l'instar de ce qui est désormais mis en place dans le secteur privé, et bien que chacun ait pu constater l'efficacité d'un dialogue social de proximité nourri pendant la crise sanitaire, plutôt que des procédures judiciaires. La levée de boucliers de l'intersyndicale ne s'est pas fait attendre en réponse !

"Action Publique 2022", c'est aussi le transfert de l'ensemble de la mission de liquidation de la taxe d'aménagement ainsi que celui de la redevance d'archéologie préventive des DDT vers la DGFIP, ou encore le transfert des taxes de la DGDDI vers la DGFIP.

Mais surtout, à la DGFIP, la déclinaison de CAP 22 n'est autre que le **Nouveau Réseau de Proximité (NRP)**, sur lequel un Groupe de Travail inquiétant a lieu demain. Rappelons qu'une note de service du DG datée du 3 mars 2020 demandait aux directions locales de prendre contact avec les nouveaux élus après les élections municipales afin de poursuivre la promotion du NRP...

A l'occasion du Comité Technique de Réseau (CTR) qui s'est tenu le 18 juin, **F.O.-DGFIP** a soutenu que, si la DGFIP a tenu sa place et joué son rôle dans cette crise inédite, c'est un fait et nous ne pouvons que nous en féliciter collectivement. Mais, si elle a pu le faire, c'est grâce à l'étendue de son réseau de proximité qui a constitué une force et non une fragilité comme voudrait le travestir le Directeur Général : équipes resserrées, plus grande polyvalence et management agile facilité. L'encaissement des chèques dans nos postes comptables à la place du centre de Lille qui était fermé pendant la crise sanitaire est emblématique des excellentes capacités de réponse de nos structures locales. Le renfort apporté par de nombreux agents sur des missions qui ne sont pas ou plus les leurs en apporte une autre illustration.

Pour conclure, nous réaffirmons que le rôle de notre organisation syndicale **Force Ouvrière**, libre et indépendante, n'est pas de s'engager dans une sorte d'union nationale multiforme de sortie de crise, mais bel et bien d'être aux côtés des personnels et de porter haut leurs revendications en toutes circonstances : abandon du NRP, dégel du point d'indice, hausse du point ACF, promotions internes, suppression du jour de carence, effort de participation de l'Etat-Employeur dans nos mutuelles, pas de rémunération au mérite, retour des CAP et maintien du CHS-CT.

Attention !

Nous aussi, nous sommes prêts à relancer les mobilisations "puissance 10" pour y parvenir !

1 Décret no 2020-714 du 11 juin 2020

2 Décret no 2020-741 du 16 juin 2020

